

**DECISION N° 03/20/FG/GA  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu les articles L.6143-7, R.6143-33 à R.6143-36 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 13 août 2019, nommant Monsieur François GAUTHIEZ Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE

Vu l'arrêté, en date du 17 décembre 2021 portant nomination de Monsieur Gaëtan Assié en qualité de Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu l'organigramme de la Direction du Centre Hospitalier de BRIVE

## DECIDE

### ARTICLE 1

Délégation permanente est donnée à Monsieur Gaëtan Assié, Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE, tous les documents relatifs à ses attributions, et notamment :

- La gestion des personnels non-médicaux, à la formation et aux relations sociales,
- Le recrutement, l'affectation, le déroulement de carrière, la rémunération, la notation, la discipline, la formation, la fin de fonctions,
- La gestion de sa Direction, et notamment la signature de bon de congés des personnels sous son autorité,
- La signature de courriers, ou décisions, documents se rapportant aux attributions de la direction concernée

### ARTICLE 2

Délégation permanente est donnée à Monsieur Gaëtan Assié, Directeur Adjoint, à l'effet d'engager et de liquider les dépenses relatives à la Direction des Ressources Humaines.

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits régulièrement ouverts annuellement au budget de l'exercice considéré et dans le respect des procédures d'achat mises en place au sein du Groupement Hospitalier de Territoire du Limousin.

### ARTICLE 3

Cette délégation annule et remplace la décision 01 20 CMAR

Fait à BRIVE,

Le Directeur,



François GAUTHIEZ